



## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**DU 21 MAI 2025**

Le mercredi 21 mai 2025 à 09 heures 45, les membres de l'association « Fédération nationale des institutions de santé et d'action sociale d'inspiration chrétienne », dont le siège social est à Paris 6<sup>ème</sup>, 3 rue Duguay-Trouin, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire dans les locaux de la Congrégation de la Maison de La Salle – 78A, rue de Sèvres - Paris 7<sup>ème</sup>.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

M. Jean-René Berthélémy préside la séance en sa qualité de président de l'association ; M. Christian Maujean est secrétaire de séance en sa qualité de trésorier de l'association.

Le président constate que la CORREF, membre de droit, est présente et que les membres présents et représentés sont au nombre de 55 soit au moins la moitié des membres de la Fédération qui comptabilise 96 adhérents au total. En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président rappelle le programme de la journée :

- |                |  |
|----------------|--|
| <b>08 h 45</b> | <b>Accueil</b>   |
| <b>09 h 30</b> | <b>Temps spirituel</b>   |
| <b>09 h 45</b> | <b>Assemblée Générale Ordinaire :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2024,</li><li>➤ Rapport moral et d'activités de l'année 2024,</li><li>➤ Rapport financier, approbation des comptes de l'exercice 2024 et affectation du résultat,</li><li>➤ Quitus au conseil d'administration,</li><li>➤ Cotisations 2026,</li><li>➤ Renouvellement des membres du Conseil d'administration.</li></ul> |
| <b>11 h 00</b> | <b>Pause</b>   |
| <b>11 h 15</b> | <b>L'accompagnement spirituel : de quoi parlons-nous ? atelier/échange/débat</b>   |
| <b>12 h 30</b> | <b>Déjeuner</b>  |
| <b>14 h 00</b> | <b>Docteur Fourcade, présidente de la SFAP : point des débats à l'Assemblée Nationale relatifs aux propositions sur la fin de vie</b>  |

**15 h 30        Débats et échanges**

**16 h 00        Conclusion**

**16 h 30        Fin de la journée**

Le dossier remis aux adhérents comprend :

- La liste des participants,
- La feuille pour le temps spirituel,
- L'ordre du jour,
- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2024,
- Le rapport financier de l'année 2024,
- Le bilan de l'année 2024,
- Le compte de résultat de l'année 2024,
- La feuille d'évaluation de la journée,
- Le bulletin d'adhésion 2025 à la Fnisasic.

Les documents tels que :

- La convocation,
- L'ordre du jour,
- Le bulletin d'inscription à l'Assemblée Générale,
- La procuration,
- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2024,
- Le rapport financier de l'année 2024,
- Le bilan de l'année 2024,
- Le compte de résultat de l'année 2024,
- Le bulletin d'adhésion 2025 à la Fnisasic accompagné du RIB,

ont été adressés par mail aux adhérents trois semaines avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

### **Résolution 1**

Jean-René Berthélémy, président, fait part du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue l'année dernière, le 23 mai 2024.

>>Il est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **Résolution 2**

Jean-René Berthélémy, président, donne lecture du rapport moral et d'activités de l'année 2024.

>>Il est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **Résolution 3**

Christian Maujean, trésorier, donne lecture du rapport financier de l'année 2024, présente le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2024. Le résultat de l'exercice 2024 est affecté au report à nouveau.

>>Les trois documents sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **Résolution 4**

Il est donné quitus au conseil d'administration.

>>Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **Résolution 5**

Il est proposé à l'Assemblée Générale de reconduire en 2026 le tarif des cotisations appliqué en 2025.

>>Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **Résolution 6**

Il est proposé à l'Assemblée Générale :

- 1- Les renouvellements des mandats d'administrateurs de Christian Maujean, Martin Quercy, Bertrand Decoux, Pascal d'Halluin, Sœur Marie-Reine Sordoillet et Daniel Speckel pour une durée de trois ans. Ceux-ci expireront lors de l'Assemblée Générale de 2028 qui se prononcera sur l'exercice 2027.
  
- 2- La nomination de Marion Lesage, Directrice d'établissements de l'Ordre de Malte, en qualité d'invitée permanente.

>>La résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **Conclusions**

Le Président remercie toutes les personnes présentes : les administrateurs de la Fnisasic ainsi que ses adhérents, la Maison de La Salle pour son accueil, un des partenaires de la Fnisasic, le Crédit Coopératif, pour sa présence, ainsi que Claire FOURCADE, pour son intervention et sa présence.

La séance est levée à 11 h 00.

Suite à l'Assemblée Générale, a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par le président et le secrétaire de séance.

\*\*\*

A l'issue de l'Assemblée Générale, Le Président, Jean-René Berthélémy est intervenu sur :  
« *l'accompagnement spirituel, une question anthropologique* » - « *une vision chrétienne de l'homme – qu'est-ce l'homme pour que tu penses à lui ?* »

Après le déjeuner, Claire Fourcade, Présidente de la SFAP est intervenue pour faire un point des débats à l'Assemblée Nationale relatifs aux propositions de lois sur la fin de vie.

Un débat et des échanges ont eu lieu ensuite avec elle et les adhérents de la Fnisasic.

La journée s'est terminée à 16 h 30.

Le secrétaire

Le président

Christian Maujean

Jean-René Berthélémy

## **RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2024**

Par souci de cohérence, ce rapport moral court depuis la dernière Assemblée Générale Ordinaire jusqu'à aujourd'hui.

La dernière AG soulignait :

- L'importance et les enjeux du projet de loi « aide à mourir »,
- Les enjeux de la montée en charge de l'Alliance Siméon,
- La nécessité de renforcer les liens avec la CORREF et la CEF,
- Et les questions liées à la « double tarification » dans les EHPAD, dans un contexte économique très fragile depuis plusieurs années.

Il arrive que l'histoire se répète !!

Ces quatre points d'attention peuvent être quasiment repris à l'identique.

Ils ont continué d'alimenter la réflexion du CA depuis mai dernier, au fil de calendriers que nous ne maîtrisons pas, loin s'en faut.

Seul le troisième – nos relations avec la CORREF et la CEF – n'a sans doute pas suffisamment avancé.

La loi « aide à mourir » :

Nous recherchons toujours les meilleures, ou moins mauvaises façons, de faire face à la rupture anthropologique qui avance maintenant à grands pas, sans que la dissolution de juin 2024 n'ait permis un temps de réflexion salutaire...

- Développement de l'accompagnement,
- Formations aux soins palliatifs.

Même si le texte a été scindé en deux, ce dont nous nous réjouissons, la partie « aide à mourir » s'est même durcie.

Nous reviendrons sur le texte et ses enjeux avec le Dr Claire FOURCADE, que nous remercions sincèrement pour le temps qu'elle nous accorde ET pour le travail de la SFAP.

Quand le texte sera voté (?), quand les décrets d'application seront publiés (?) il nous faudra :

- Nous les approprier,
- Informer et former TOUS les acteurs de nos établissements : salariés, familles, résidents, CVS...,
- Arrêter nos stratégies de mise en œuvre...

L'Alliance Siméon :

Dont nous sommes parmi les fondateurs.

L'Alliance a connu, fin 2024 et début 2025, un fort tournant dans son histoire, jeune et pourtant prometteuse.

L'Alliance, dans la suite d'un désengagement du Fonds du Bien Commun, a dû, il y a quelques semaines se séparer de salariés pourtant motivés et compétents.

Elle est aujourd'hui en « stand-by » et réfléchit à son avenir.

Comme membre fondateur (comme les Associations Monsieur Vincent, Chemins d'Espérance et Itinova), nous ne pouvons pas nous désintéresser du sort de l'Alliance Siméon.

Nous allons donc participer activement à la réflexion qui pourrait lui donner un nouveau souffle, qui tiendra compte des contraintes économiques fortes qui pèsent sur nos adhérents.

Et nous allons notamment « abriter » le Siège de l'association dans nos locaux.

#### Coopération(s) avec la CORREF et la CEF :

Nous avons été très heureux de la présence active et stimulante de Mgr BOZO à notre dernière Assemblée Générale Ordinaire et de Mgr ROUGÉ à la session de janvier.

Nous sentons bien, face aux enjeux actuels, la nécessité d'un travail « local » avec les instances et les services diocésains.

Une collaboration plus active avec la CORREF, sur des sujets ciblés, est aussi une nécessité... dont les modalités possibles restent à mettre en place.

#### La session de janvier 2025 :

Elle a connu une participation en baisse : il faudra nous interroger.

Elle a été marquée par la richesse des interventions de Bruno CADORE (OP), du Dr Jean-Gustave HENTZ, et de François-Xavier PUTALLAZ.

Elle a permis des retours d'expérience : Association Notre Dame de Bon Secours.

Elle a donné la parole à l'Alliance Siméon.

Elle nous a permis de faire connaissance avec l'OCH.

Elle a tenté de rendre « lisibles » les enjeux de la loi avec Bertrand Decoux et Jean-Sébastien Schwertz.

#### En perspective :

La participation des adhérents aux rencontres doit être plus importante.

Les initiatives régionales type FICSA sont des échelons précieux.

Le travail sur les principes, les sources qui nous animent et les convictions qu'il nous faut mettre en œuvre reste une priorité.

#### En conclusion :

La question essentielle pour nous :

N'est pas : à quoi sert la FNISASIC ?

Elle est :

**Qu'est-ce que la FNISASIC veut réellement servir ?**

## **Assemblée générale ordinaire du 21 mai 2025**

### **Rapport financier**

Ce rapport couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024. Les méthodes comptables appliquées en 2024 sont identiques à celles retenues pour l'exercice 2023 et les précédents.

#### **Fonctionnement**

Les cotisations pour l'exercice 2024 se sont élevées à 46.901,00 € en baisse de 1,20 % par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est due pour l'essentiel au départ d'une association pour handicapés.

Nous avons reçu 1.000,00 € de subventions de la Mutuelle Saint Christophe.

La session tenue par la Fnisasic en janvier 2024 a rapporté 4.827,00 € et la participation des adhérents aux frais de l'Assemblée Générale s'est élevée à 552,00 €.

Les produits financiers se sont élevés cette année à 1.543,75 €, grâce au placement de 50.000,00 € réalisé auprès du Crédit Coopératif sur un compte d'épargne liquide.

L'ensemble des produits, hors produits financiers, s'élève donc à 53.280,00 € en hausse de 6,52 % par rapport à 2023.

Les charges se répartissent cette année en 5 grandes catégories :

Les locations immobilières et charges locatives de la rue Duguay-Trouin pour un montant global de 4039,90 €. La participation aux frais d'entretien et de secrétariat de la Corref s'élève pour sa part à 725,95 €.

Pour mémoire nous ne participons plus aux frais de fonctionnement du RNOGCS, où la FNISASIC avait remplacé la REPSA, notamment pour la représentation des centres de soins infirmiers. Il s'élevait en 2023 à 4.946,40 € dont 1.124,18 € était pris en charge par la Fédération d'Entraide Protestante.

Les frais d'organisation de la session 2024 et autres manifestations se sont élevés à 7.628,60 €.

Les voyages et déplacements en province des membres du bureau pour rencontrer les adhérents pour un montant global de 3.813,97 €.

Les frais de personnel correspondant au salaire et charges sociales de l'assistante de l'association pour 23.817,44 €.

Les coûts de maintenance du site *Prenons soin* et l'actualisation de notre site informatique et des redevances liées pour un total de 6.449,73 €.

Les frais de fournitures de bureau, d'affranchissements, d'abonnements informatiques et téléphoniques et de frais bancaires n'appellent pas de commentaires particuliers.

L'ensemble des charges s'élève donc à 49.141,85 € contre 46.430,36 € en 2023. Cette hausse est due pour l'essentiel, à l'absence de session en 2023.

Le résultat d'exploitation de l'exercice est positif de 4.138,15 € hors produits financiers.

La Fnisasic a entrepris cette année la refonte globale de son site internet, refonte réalisée par notre prestataire Spyrit. Le coût de cette refonte s'est élevé à 5.523,00 € et a été comptabilisé intégralement en charges exceptionnelles.

Après produits financiers et charges exceptionnelles, le résultat net s'établit à 158,90 €.

## **Bilan**

Au 31 décembre 2024, le total de bilan atteint 104.330,33 €.

Il se compose à l'actif de 98.608,13 € de liquidités en banque, de 127,31 € en caisse.

Le compte de régularisation passif correspond aux charges sociales non encore prélevées et aux charges à payer dont les factures n'ont pas été transmises en fin d'année. Le compte de régularisation actif correspond aux cotisations à recevoir et aux charges de séminaires constatées d'avance.

Nous vous proposons d'affecter le résultat net de l'exercice en compte au report à nouveau, soit 158,90 € ce qui après affectation portera le montant du report à nouveau à 19.447,49 €.

Le montant des cotisations pour 2025 a été fixé lors de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> juin 2024.

Nous proposons de ne pas modifier le montant tarifaire des cotisations pour l'année 2026 à arrêter par l'assemblée générale :

- pour les établissements ou services : 2,50 € par lit ou place, par salarié équivalent temps plein pour les centres de soins infirmiers : 7,00 €.
- pour les personnes physiques : 15,00 € ou plus si cotisation de soutien.
- congrégation dont le nombre de religieux est inférieur ou égal à 100 membres : 60,00 €.
- congrégation dont le nombre est supérieur à 100 membres : 120,00 €.